

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2005

Le vingt juin deux mille cinq, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Date de convocation : le 16 juin 2005.

Etaient présents :

Mmes EMIN, LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN ;
Ms. BARALDI, BERENGER, GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

Absents : Madame LAURENT Simone donne procuration à Monsieur BARALDI Claude,
Madame RONDELET Isabelle donne procuration à Madame EMIN Myriam,
Monsieur BARNIER Alain donne procuration à Monsieur BERENGER Hubert,
Monsieur FUGIER Gérard.

Secrétaire de séance : M. STEFANUTO Maurice.

50/2005

TRANSPORT SCOLAIRE CREATION D'UN POINT D'ARRET AU HAMEAU DU CHARRAT
--

Monsieur Le Maire fait part au Conseil de la demande d'installation d'un point d'arrêt pour les transports scolaires, de la part des parents du hameau du Charrat.

Cet arrêt ne pourra être mis en place qu'à la condition que le carrefour des Vachonnes soit modifié et sécurisé.

Il propose à l'assemblée de demander à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais de mettre en place ce point d'arrêt et d'effectuer en collaboration avec la commune les travaux de modification du carrefour des Vachonnes afin de permettre le passage des cars scolaires en toute sécurité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

51/2005

PROJET AMENAGEMENT GARAGE AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LA DECLARATION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la restitution par La Poste du garage situé en bordure de la Rue du Tram et compte tenu des aménagements envisagés, les travaux nécessaires à la remise en état du bâtiment peuvent donc être engagés : réfection de la toiture, suppression d'ouvertures et ravalement de la façade ; il convient à présent de remplir les formalités de déclaration de travaux et de l'autoriser à signer le formulaire nécessaire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la déclaration de travaux correspondante.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Le programme annuel de travaux d'entretien de la voirie communale doit faire l'objet d'un marché. Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans. La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Départementale de l'Équipement. Une consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert publié le 27 mai 2005.

Les prix minima et maxima du marché sont les suivants :

- Minimum pour la période ferme et chaque reconduction : 47 500,00 TTC.
- Maximum pour la période ferme et chaque reconduction : 190 000,00 TTC.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les résultats de l'analyse des offres faite par le maître d'ouvrage et la commission d'appel d'offres. L'entreprise suivante a été retenue :

Entreprise GUINTOLI/SORALP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

La date du prochain conseil est fixée au 8 juillet 2005.

Monsieur le Maire clôt la séance à 9 h 30.